



Relevé de décisions

Compte-rendu	No	Date/heure
Conseil Municipal		Jeudi 13 avril 2017 à 19h

Notes de :	Frédérique SAVOYE
Participants :	BRICHE Alain, CARMONA Serge, CHAMBON Denis, CHARDON Jean- Pierre ; DURIEUX Robert, DURIF Marie-Christine; PIAZZA Livio; POURRAT Pierre, SAVOYE Frédérique
Excusé(e) :	CONSTANTIN Lydia FERMOND Cédric KARSENTY Eddie

Pouvoirs : CONSTANTIN Lydia donne pouvoir à PIAZZA Livio ; FERMOND Cédric donne pouvoir à CHARDON Jean-Pierre, KARSENTY Eddie donne pouvoir à BRICHE Alain,

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22/03/2017 :

Délibération du Conseil

Approuvé à l'unanimité

1 Budget Commune: Compte Administratif et Compte de Gestion 2016

Le compte administratif ainsi que le compte de gestion sont présentés aux conseillers municipaux :

La section de fonctionnement présente un déficit de 42 964,07 €

La section d'investissement présente un excédent de 42 898,08 €

Délibération du Conseil :

Approuvé à l'unanimité

2 Affectation du résultat du Budget Commune - Exercice 2016

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, considérant la nécessité d'affecter le résultat de clôture 2016.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016.

Constatant que le compte administratif présente un déficit de 42 964,07 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a décidé d'affecter le résultat comme suit :

Excédent antérieur reporté : **199 872.03 €**

Résultat de l'exercice : - **42 964,07**

Affectation à la section d'investissement (1068) : **10 000 €**

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : **146 907,96 €**

Délibération du Conseil :
Approuvé à l'unanimité

3 Vote des taux communaux d'imposition – Année 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les 3 taux d'imposition par rapport à l'exercice précédent.

Taxe d'habitation	: 4,49 %
Taxe Foncière (bâti)	: 13,25 %
Taxe Foncière (non bâti)	: 45,21 %

Délibération du Conseil :
Approuvé à l'unanimité

4 BUDGET Commune : Vote du Budget Primitif - Exercice 2017

Monsieur le Maire présente la proposition du Budget Communal 2016 :

- section de fonctionnement : la somme de 903 805 euros
- section d'investissement : la somme de 276 087 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé de voter le Budget Primitif de l'exercice 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de toutes natures à la somme de 903 805 euros en section de fonctionnement et 276 087 euros à la section d'investissement

Délibération du Conseil :
Approuvé à l'unanimité

1) Questions diverses : Néant